

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° 2009-001 du 10 février 2009 portant délégation de signature
à la « coordinatrice de l'équipe de gestion des ressources humaines » RATP/RH-Est**

NOR : DEVT0903900S

Mme Isabelle Porro, responsable ressources humaines du département, responsable du groupe de soutien ressources humaines,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 20 septembre 2004 (note générale n° 5540) au directeur de département équipements et systèmes du transport par le président-directeur général de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 9 décembre 2008 (ND 2008-030) par le directeur de département équipements et systèmes du transport au responsable ressources humaines du département ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 16 décembre 2008 (ND 2008-036) par le directeur de département équipements et systèmes du transport au responsable ressources humaines du département, responsable du groupe de soutien ressources humaines,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Mme Viviane Rouger, « coordinatrice de l'équipe de gestion des RH », à l'effet de signer, en son nom les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes des articles 1^{er} et 2 des délégations de pouvoirs n° 2008-030 et n° 2008-036 susmentionnées.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 10 février 2009.

*La responsable ressources humaines Est
et la responsable du groupe
de soutien ressources humaines,*

I. PORRO